

L'intersyndicale CGTéduc'action , Fnec-fp FO, Sud Education du Loiret refuse une dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels.

Rythmes scolaires : pour l'abandon du projet de décret

■ **Mardi 8 janvier 2013, Vincent Peillon a présenté son projet sur les rythmes scolaires. Le ministre a été largement désavoué. Aucune organisation syndicale n'a voté en faveur du projet ministériel** ■

Nous refusons :

- L'augmentation de la charge de travail des enseignants sous la forme d'une demi-journée supplémentaire,
- Que les obligations de service dépendent en partie des collectivités territoriales et diffèrent donc d'une commune à l'autre selon les projets éducatifs locaux,
- La confusion entre le scolaire et le périscolaire et la remise en cause du statut de fonctionnaire d'État,
- Toute nouvelle annualisation, toute flexibilité des horaires, qui découleraient obligatoirement de la mise en place des PET (projets éducatifs territoriaux),
- Une nouvelle diminution de notre pouvoir d'achat.

Nous exigeons :

- L'abandon du projet ministériel de décret et du projet de loi fixant l'école du socle,
- Le maintien des obligations de service des enseignants sous la seule tutelle de l'État,
- La revalorisation des salaires.

■ **Le décret modifiant les rythmes scolaires découle du projet de loi d'orientation et de programmation de l'École - dont nous revendiquons le retrait - récemment annoncé par le ministre. Il confirme et renforce l'école du socle et multiplie les mesures visant à territorialiser l'école, à briser le cadre national** ■

C'est pourquoi, les syndicats CGTéduc'action, Fnec-fp-FO, Sud Education du Loiret, appellent les personnels de l'Education à une :

« Réunion d'information et de débat »

Mercredi 23 janvier 2013 à 15heures à la bourse du travail d'Orléans

10 rue Théophile Naudy - Orléans